

De fontaines en lavoirs De la Villedieu à Millaudon

Avril 2024

N°83

Reflets de la vie municipale à Ruhans



Le mot du Maire

Le Conseil Municipal s'est réuni le Vendredi 29 Mars. Comme chaque année à cette époque, l'essentiel de la réunion a été consacré aux aspects budgétaires, et au vote du budget prévisionnel 2024. Les données chiffrées sont développées dans ce journal.

Les communes subissent aussi les effets de l'inflation (électricité, travaux...) et les marges de manœuvre se réduisent. La Communauté de Communes est frappée de plein fouet par ce contexte.

La prise de compétence scolaire en 2014 ne s'est pas traduite par une augmentation des dotations de l'Etat, et avec la hausse des frais de fonctionnement (éclairage, chauffage, personnel) chaque année, cette compétence engendre un déficit de l'ordre de 600 000 euros. Les réserves financières étant épuisées, pour équilibrer un budget 2024 de rigueur, et après mise à plat des solutions possibles, un vote de principe a eu lieu sur une évolution des contributions des communes qui n'avaient pas été révisées depuis la prise de compétence. Pour combler en partie le déficit une contribution annuelle d'environ 30 euros par habitant devrait être versée par chaque commune, soit environ 4 500 € pour Ruhans et 400 000 € sur l'ensemble du territoire.

Les 200 000 € restant devraient être financés par des mesures drastiques d'économie, comme l'ouverture partielle des piscines sur 5 jours par semaine du 05 Juillet au 25 Août pour limiter le déficit généré.

Ce n'est pas de gaité de cœur que nous avons validé cette hypothèse, mais bien parce que l'éducation de nos enfants dans des pôles éducatifs accueillants est à nos yeux une priorité.

Une condition a cependant été mise, c'est que l'ensemble des 33 communes jouent le jeu, faute de quoi Ruhans ne versera pas sa contribution.

Serge GIRARD

Dans ce numéro

1/ Compte Administratif 2023.....	2
2/ Budget 2024.....	2 et 3
2/ Budget 2024.....	4
3/ Vote des taux d'imposition.....	4
4/ Vote délibérations budgétaires.....	4
- Délibération M57.....	4
- Vote des subventions aux associations.....	4
- Cartes jeunes.....	4
- ONF.....	4





1/ Compte Administratif 2023

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	91 764.80	101 279.93	+ 9 515.13
Section D'investissement	56 039.59	94 348.89	+ 38 309.30
Report exercice 2022 Fonctionnement		89 943.25	+ 89 943.25
Report exercice 2022 Investissement	20 289.63		- 20 289.63
Total exercice Fonctionnement	91 764.80	191 223.18	+ 99 458.38
Total exercice Investissement	76 329.22	94 348.89	+ 18 019.67
			+ 117 478.05

1/ Compte Administratif 2023

2/ Budget 2024

Il a été adopté à l'unanimité.

En fonctionnement, l'excédent d'un peu plus de 9 500 € démontre bien que malgré les efforts d'économies réalisées les marges de manœuvre sont très étroites. La ressource « forêt » n'a été que d'un peu plus de 22 000 €, desquels il faut déduire le montant des travaux et les cotisations à l'ONF.

En investissement, l'excédent est de 38 309 €, il s'explique en grande partie du fait que les travaux du pont de Millaudon qui avaient été prévus budgétairement dès 2023 ne seront réalisés qu'en 2024.

Globalement, la situation financière de la Commune reste saine avec notamment un taux d'endettement très faible (1 seul emprunt).

2/ Budget 2024

Il s'agit d'un budget prévisionnel, pour l'équilibrer et ne pas avoir de mauvaises surprises, le principe retenu en fonctionnement est celui de plutôt majorer les dépenses et minorer les recettes, l'objectif étant bien sûr de limiter à leur plus faible niveau possible les dépenses réelles, mais la grande majorité n'est hélas pas compressible pour assurer un fonctionnement normal de la vie communale.

En investissement, l'opération la plus importante est la réfection du pont de Millaudon où une somme d'un peu plus de 138 000 € a été prévue.

Trois dossiers de subventions ont été déposés auprès de l'Etat, du Département et du Cerema. Nous n'avons pas encore à ce jour les réponses des financeurs mais le contexte national de restriction des dépenses de l'Etat ne nous incite pas à un grand optimisme.



Pour l'instant, il n'est pas prévu de recours à l'emprunt, les taux étant élevés actuellement, la situation sera examinée en fonction du niveau des subventions obtenues.

Les seuls autres investissements prévus concerneront :

- Au niveau routier le traitement des eaux pluviales route de Rioz à l'entrée de La Villedieu coté village à la demande des services du Département. Un premier devis chiffre les travaux aux alentours de 5 200 €.
- Un miroir devrait être implanté route d'Aubertans pour sécuriser la sortie de la rue des Essarts.
- Au niveau forestier, des travaux sont prévus pour environ 7 200 € auxquels il faudra rajouter environ la même somme pour des travaux initialement prévus en 2023 mais reportés sur cet exercice.
- Au niveau du cimetière, la Commune avait accepté en 2023 un devis de l'entreprise Bougaud pour la réalisation de 10 emplacements pour accueillir suite à crémation, les urnes funéraires pour un montant de 3 750.00 €. Les travaux devraient débuter prochainement dès que les conditions météorologiques seront plus propices.

	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	65 975.00		
Charges personnel	15 900.00	Excédent antérieur	19 651.05
Atténuations de produits	3 000.00	Produits des services	23 775.95
		Impôts et taxes	30 080.00
Autres charges gestion courante	27 949.00	Dotations et participations	23 400.00
Dotations amortissement	633.00	Autres produits gestion	17 050.00
Charges exceptionnelles	500.00		
TOTAL	113 957.00	TOTAL	113 957.00

	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT			
Remboursement emprunts	2 750.00	Affectation résultat	
Cautions	1 310.00	Virement section Fonctionnement	18 019.67
Immobilisations corporelles	23 483.00	Amortissement	633.00
Travaux effectués d'office	5 280.00	Dotations, fonds divers	89 407.33
RAR	151 827.00	Subventions d'investissement	16 000.00
		Emprunts et cations	1 310.00
		RAR	54 000.00
		Travaux office	5 280.00
TOTAL	184 650.00	TOTAL	184 650.00



2/ Budget 2024



3/ Vote des taux d'imposition

4/ Vote délibérations budgétaires :

- Spécificité nomenclature comptable M57



M57

- Attribution de subventions



- Cartes Avantages Jeunes



- Programme de travaux ONF



En dépenses, la somme de 5 280 € correspond au démontage du toit de la ferme de La Villedieu. La Préfecture vient de nous faire parvenir la facture. Au niveau budgétaire, la recette équivalente a été prévue pour l'instant, mais les informations connues à ce jour par les services fiscaux ne nous laissent que peu d'espoir de retoucher cette somme qui passera probablement en créance irrécouvrable.

Le Conseil a délibéré et autoriser le Maire à facturer à la Société Djo Bat cette somme plus celle de 1 273.16 euros correspondant aux frais d'expertise.

3/ Vote des taux d'imposition

Malgré ce contexte difficile le Conseil a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition qui restent donc fixés au niveau de 2023 : 3,70% TH, 34,27% FB, 23,33% FNB.

4/ Vote délibérations budgétaires

Plusieurs délibérations budgétaires ayant lien aux aspects budgétaires ont été prises au cours de cette séance :

- Spécificité nomenclature comptable M57

Le Conseil a délégué au Maire la possibilité d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

- Attribution de subventions

Le Conseil a reconduit l'attribution de subventions aux mêmes associations que l'année passée pour un montant total de 1 030 euros.

- Cartes Avantages Jeunes

Le Conseil a reconduit à l'unanimité l'attribution à titre gratuit de la Carte Avantages Jeunes aux résidents de Ruhans âgés entre 11 et 23 ans.

- Programme de travaux ONF

- Le Conseil a approuvé le programme de travaux ONF pour un montant total de 7 161,60 € HT sous réserve que les parcelles 49 et 50 puissent faire l'objet d'une visite de terrain pour envisager un autre mode de silviculture. Un devis comparatif sera établi pour les travaux de la parcelle 12.
- Le Conseil autorise le Maire à signer avec l'ONF la Convention d'Exploitation groupée de bois des résineux des parcelles 19 et 20. La Commune met à la disposition de l'ONF les bois sur pieds afin qu'ils soient vendus façonnés dans le cadre de ventes groupées à des scieries du secteur. L'ONF signe des contrats d'approvisionnement avec celles-ci, ce qui garantit un usage régional des bois qui ne seront pas exportés en Chine pour transformation avant d'être réimportés en France. Une fiche d'analyse économique prévisionnelle des coûts (bucheronnages, débardage) et des recettes est établie, les coûts sont payés directement par l'ONF qui ne reverse donc à la Commune que le solde net établi sur un prix moyen de vente établi en début de saison. Cela garantit donc aussi un niveau de recettes pour la Commune sans les aléas de la variation des cours du bois qui peuvent être à la hausse mais aussi à la baisse.

